Copie pour impression Réception au contrôle de légalité le 29/03/2024 à 09h00 Réference de l'AR : 052-215203670-20240322-15-DE

République Française
Département Haute-Marne
Commune de Verbiesles

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 mars 2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	11	11

Pour: 11 Contre: 0 Abstention: 0 NPPV: 0 L'an 2024, le 23 février à 20h30 le Conseil Municipal de la Commune de Verbiesles s'est réuni à la salle de la mairie, sous la présidence de Mme Hubert Marie-Noëlle, Maire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 13 février 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 13 février 2024.

<u>Présents</u>: Mmes Marie-Noëlle Hubert, maire, Brigitte Bongard, Bernadette Gaulot, Cécile Boutellier, Anne Braud; Mrs Stéphane Vernier, Hervé Henry, Julien Ossola, Vincent Gauthier, Jean-Damien Bourillon, Eddie Pfister.

A été nommée secrétaire : Stéphane Vernier

15 - Taxe d'aménagement 2024

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 331-1 et suivants ;

Le conseil municipal décide à l'unanimité;

- d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 1%;

Extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Fait à Verbiesles, le 22 mars 2024

Le Maire,

Marie-Noète HUBERT